

**LA VIE DES HOUCHES
VOUS INTÉRESSE ?**



LES AMIS DES
HOUCHES
* ASSOCIATION *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



**OUVERT À
TOUS!**

ASSOCIATION LES AMIS DES HOUCHES



Participez à un échange avec Mme le Maire et son équipe

JEUDI 7 AOÛT À 16H30

ESPACE ANIMATION

Infos: www.lesamisdesouches.fr

LES HOUCHES
NEUF-ÉCLAIR



LES AMIS DES HOUCHES

BIENVENUE A TOUTES ET TOUS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU JEUDI 7 AOÛT 2025

*Présentation par Michel BAUJON, Président,
au nom de l'équipe du Conseil d'Administration*



**LES AMIS DES
HOUCHES**
• ASSOCIATION •

LES 13 MEMBRES ACTUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •



Michel BAUJON
Membre du CA | Président



Jacques LEVENQ
Membre du CA | Trésorier



Christian PARMENTIER
Membre du CA |
Secrétaire



Annie PARENTEAU
Membre du CA | Bureau:



Vincent MERCIER
Membre du CA | Bureau:



Elise MARTINI



Guy JACQUEMET



Dominique SAMSON



**Perrine ANDRÉ-
SELIGNAN**



Bernard PONTIER



Pierre VURPAS



Jean-René FONTAINE



Stefaan DE WOLF

Association Les Amis des Houches

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU JEUDI 7 AOÛT 2025



Ordre du jour

- Rapports annuels statutaires : moral – d’activités – d’orientation – financier
- Proposition de modification des statuts de l’Association
- Renouvellement annuel partiel du Conseil d’Administration, élection, et prochaine réunion du C.A.
- Points d’informations locales diverses et sur nos actions
- Présentation des sujets proposés à Mme le Maire et ses Adjoints pour leur intervention
- Prochaines initiatives et dates à retenir
- Un échange libre avec Vous sur la vie locale et notre vie associative
- Accueil de Mme le Maire et ses adjoints et échange avec eux sur les sujets proposés
- Échanges autour d’un pot de clôture convivial vers 19h30

Rapport moral



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •

Notre Association a été créée en septembre 1966 et nous fêterons ses 60 ans l'an prochain

Elle aura donc traversé 6 décennies d'activités diverses en maintenant notamment 3 raisons d'être :

- renforcer nos réflexions et nos actions sur les questions environnementales et le cadre de vie
- développer nos actions de représentativité notamment auprès des Élus de la Commune des Houches
- maintenir des initiatives de convivialité avec nos adhérents, en les ouvrant plus largement si possible

Nous comptons 226 adhérents à la fin de l'exercice 2024 pour environ 170 fin 2023

Nous enregistrons 3 adhésions en moyenne chaque mois, soient 18 nouvelles adhésions depuis début 2025

Nous notons maintenant 22 adhérents résidents permanents aux Houches membres de l'Association

C'est bien sûr très intéressant, mais insuffisant, et nous souhaiterions leur implication dans notre C.A.

Rapport moral (suite)

La progression de l'Association se poursuit donc, probablement due à 4 raisons principales :

- Des efforts importants dans notre Communication, pilotée par Annie, dont nous reparlerons,
- La diffusion de nos réactions, voire nos prises de position, sur les dossiers locaux,
- Des propositions d'initiatives diversifiées, conférences et sorties, en hiver et en été,
- **Vos contributions pour faire connaître l'Association parmi vos proches et dans vos réseaux**

Nous sommes nombreux pour cette A.G. et avons reçu environ 30 pouvoirs d'adhérents excusés

Cette A.G. est ouverte à Tous nos adhérents bien sûr et aussi à Tous les résidents intéressés

Afin de mieux comptabiliser les votes des adhérents à l'Association, essai d'une nouveauté :

Utilisation des fiches remises à l'accueil pour les différents votes proposés

Rapport d'activité



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •

Expression de nos avis, voire parfois de nos prises de positions, sur la vie locale :

- le budget 2025, notamment l'évolution du niveau des investissements
- le dévissage du budget du chantier de rénovation/extension de la salle Olca
- la fiscalité locale, notamment le maintien et l'utilisation de la surtaxe de la THRS
- la décision de restriction des constructions de résidences à Chamonix et son impact à venir
- la multiplication des constructions de résidences haut de gamme dans tous les quartiers des Houches

Contribution à l'enquête publique sur le projet de protections acoustiques sur un tronçon de la route blanche, que le Commissaire enquêteur a recommandé de suivre dans ses conclusions

Demande « d'agrément urbanisme » de l'Association à la Préfecture de Haute Savoie, permettant d'être officiellement informés et consultés par les Élus locaux, en attente de réponse

En photos :

- Nos initiatives depuis notre dernière Assemblée Générale



Assemblée Générale LES AMIS DES HOUCHES
Avec Intervention des Adjointes à Mme le Maire le 02/08/2024



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •

Sortie découverte du VerticAlp (funiculaire – train – minifunic)
et visite guidée du Barrage d'Émosson - Finhaut (Suisse) *le 12/08/2024*



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •



Sortie randonnée vers La Montagne de Péclerey
Le Tour *le 22/08/2024*



Sortie randonnée raquettes - La vallée de l'ours
Du Buet à Vallorcine via Les Granges *le 20/02/2025*



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •

Visite guidée de l'exposition au Musée montagnard des Houches
« Téléphérique et Compagnie »
le 27/02/2025



LES AMIS DES
HOUCHES
ASSOCIATION

L'École de Physique des Houches



Chaque année, environ 30 sessions par an
(d'une durée de une à quatre semaines) sur
10 mois.

Cosmologie, mécanique quantique,
turbulence, biophysique, physique
mathématique, géophysique, interactions
sciences et politiques

11 bâtiments: un restaurant et un bâtiment d'enseignement et 9 chalets de logement (70 participants)

5 personnes permanentes

Une directrice et un directeur adjoint

UGA
Université
Grenoble Alpes



ENS
ENS DE LYON

Visite guidée et conférence à l'École de physique
Les Houches le 15/07/2025



Soirée Cinéma-Débat avec François DAMILANO – Guide et Réalisateur
Film « Sophie LAVAUD – Le dernier sommet » *le 23/07/2025*



Randonnée – Redécouverte vers la buvette
« Les Rochers des Mottets » *le 25/07/2025*



Déjeuner convivial au restaurant
Hôtel de l'Aiguille du Midi – Les Bossons *le 30/07/2025*

Notre communication

Responsable : Annie PARENTEAU

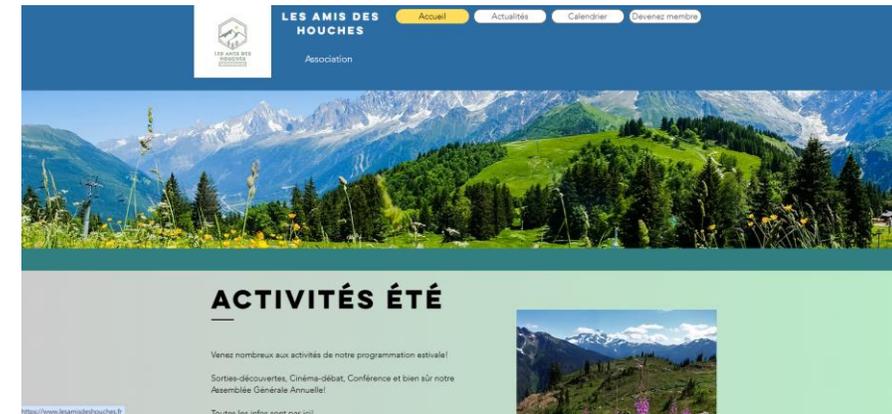
Site Internet de l'Association :
www.lesamisdeshouches.fr

Page Facebook de l'Association :
<https://www.facebook.com/lesamisdeshouches>

E-mail de l'Association :
amisdeshouches74@gmail.com



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •



Notre flyer 2025-26



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •



Vous aimez les Houches ?

Résidents secondaires ou permanents, vous désirez faire partie d'une association vivante pour ...

- Participer à des moments conviviaux, développer des liens amicaux
- Vous informer sur l'actualité de la commune et de la Vallée
- Être représentés vis-à-vis des élus municipaux et autres associations
- Donner votre avis sur ce que vous souhaitez pour l'avenir des Houches

Rejoignez-nous !

L'association Les Amis des Houches c'est une équipe de bénévoles pleine d'énergie, soudée et très attachée à la protection du caractère original du village des Houches, de son environnement et du cadre de vie de ses habitants.

Rejoignez-nous sans tarder !

Adhérez aux Amis des Houches en visitant notre site internet www.lesamisdeshouches.fr nous un e-mail à amisdeshouches74@gmail.com

 www.lesamisdeshouches.fr
 amisdeshouches74@gmail.com
 www.facebook.com/lesamisdeshouches

Une association pour partager des moments de convivialité et participer à la vie des Houches



Activités pour tous

Le programme de nos activités est varié et permet à nos adhérents de participer à des sorties nature, à des repas conviviaux et à des conférences-débats ainsi qu'à notre AG annuelle avec Mme le Maire et l'équipe.

5 des moments forts proposés :

- Sortie-découverte à l'École de Houches
- Séminaire-débat avec François, auteur du film « le dernier glacier » en haute montagne
- Sortie traditionnelle sortie-observation
- Conférence-débat avec Luc, directeur de l'Observatoire de la Glaciologie, sur "2025, l'année internationale de la préservation des glaciers"

saison 2025-2026

visitez notre site internet pour notre programmation d'activités culturelles, sportives et conviviales! Cela, tout au long de l'année. Ces activités sont ouvertes à tous.



Notre association, c'est ...

- **Préserver l'esprit du village :** Protéger le patrimoine, les paysages, la nature et le cadre de vie qui font le charme des Houches.
- **Encourager un développement harmonieux :** Veiller à un urbanisme respectueux des sites naturels, des forêts et de l'identité du village.
- **Représenter les habitants :** Faire entendre la voix des résidents, permanents ou secondaires, auprès des institutions et partenaires locaux.
- **Créer du lien entre tous :** Organiser des moments conviviaux, des rencontres et des activités pour tisser des relations et animer la vie du village.

Quelques sujets qui nous intéressent :

- L'état de la forêt, son entretien et sa gestion
- L'hélicoptère installée à Tacnoz à l'été 2023
- Les besoins en logements résidentiels
- La rénovation de la salle Olca et son utilisation
- La rénovation de l'église, patrimoine houchard
- Et aussi, l'augmentation de 60 % de la taxe d'habitation mise en place en 2024 sans respect de l'objectif de l'affecter à l'habitat

Exprimez-vous

Vos idées, commentaires, suggestions, positions sont importants.

Des projets vous interpellent ?

Partagez vos suggestions sur les sujets d'actualité qui nous concernent via notre formulaire en ligne ou par courriel.

Assemblée Générale
en présence de Mme le Maire ou son équipe
le **Jeudi 7 août à 16h30**
à l'Espace Animation des Houches
Venez et posez vos questions

OUVERT À TOUS!



La Lettre des Amis des Houches



La Lettre des Amis des Houches

Éditorial



Par Michel BAUJON, Président de l'association Les Amis des Houches

Il s'en est passé des choses depuis notre dernière lettre n°2 de janvier, et nous sommes très heureux de vous présenter celle-ci sous une forme totalement nouvelle, permettant plus de sécurité numérique et surtout une modernité et un agrément que vous apprécierez, nous l'espérons avant tout.

Nous avons notamment pu noter 3 événements importants dans la Vallée, à commencer par le budget 2025 des Houches adopté avec une forte progression, mais aussi avec un dévissage inquiétant de 25% du budget du chantier de la salle Olca qui sera livrée mi 2026.

Second événement, à Chamonix cette fois, avec le nouveau PLU et la ferme volonté de mettre fin aux constructions de résidences souvent de prestige, et de rééquilibrer les priorités vers l'habitat des résidents permanents, en espérant qu'il ne soit pas trop tard. En constatant la floraison des projets haut de gamme dans tous les quartiers des Houches, très loin des attentes des Houchards, une telle décision est souhaitable ici aussi.

Troisième événement, peu modeste mais soyons-en fiers, la réussite des initiatives hivernales de notre Association. La sortie raquettes vers Le Buet, la visite du Musée montagnard, les belles rencontres à de multiples occasions renforcent notre cohésion, notre présence et notre envie de contribuer, avec beaucoup d'autres, au dynamisme de la vie locale.

Vivement les projets à venir, que nous communiquerons prochainement, parmi lesquels notre Assemblée Générale annuelle ouverte à Tous, fixée au jeudi 7 août, à laquelle nous vous attendons nombreux, résidents permanents, secondaires ou occasionnels.



Le budget 2025 est voté et celui d'Olca s'envole

Le budget prévisionnel 2025 a été adopté par les Élus des Houches le 21 février dernier, sans grand débat, mais avec le constat que son équilibre n'est dû qu'au maintien de la surtaxation de 60% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires !

Voilà donc, au moins pour les recettes fiscales qu'ils abondent, que les résidents secondaires sont bienvenus dans la Commune.

Mais quelle ne fut pas notre surprise d'y apprendre que le budget du chantier de la salle Olca s'envolait à hauteur de 12,892 M€ TTC, soit 10,743 M€ HT à charge de la Commune. Alors qu'il était annoncé depuis le départ, puis maintenu mordicus jusqu'au magazine municipal de novembre 2024 pour 8,5 M€ HT, patatras ! 3 mois après, le budget dévisse de 25% (+2,2 M€) ! Il faut donc trouver 2,6 M€ d'autofinancement sur les exercices de 2024 à 2026 mais, rassurez-vous ça tombe bien, c'est pile-poil la recette attendue de la surtaxation sur les résidences secondaires pour ces 3 mêmes années.

La boucle est bouclée ! L'amélioration de l'habitat pour les résidents permanents à laquelle cette surtaxe était destinée par la Loi attendra encore !



Nouvelles règles pour la carte de résident secondaire / Via-Cham

La carte « résident secondaire » (au recto) / « Viacham » (au verso) évolue en 2025 du fait du nouveau délégataire des transports en commun, Chamonix Mobilité.



Rejoignez notre association !

Rejoignez "Les Amis des Houches" et participez à la préservation de l'authenticité et de la beauté de notre village. Partagez des moments conviviaux avec d'autres amoureux des Houches lors d'activités tout au long de l'année. Ensemble, faisons entendre notre voix et restons informés des projets qui touchent notre cadre de vie.

[Adhérez dès](#)

[aujourd'hui!](#)



Assemblée Générale annuelle

Ne ratez pas l'Assemblée Générale des Amis des Houches le jeudi 7 août prochain à 16h30 à l'Espace Animation (au centre du village, au-dessus de l'Office de Tourisme. Cette réunion est ouverte à tous, adhérents ou non à l'Association.

Association "Les Amis des Houches"

[Visitez notre site web](#)



LES AMIS DES HOUCHES
• ASSOCIATION •

Rapport financier par Jacques LÉVENQ, Trésorier



<u>COMPTE DE RÉSULTAT</u>	RECETTES	
	EXERCICE 2023	EXERCICE 2024
Cotisations	2 576,00 €	3 907,00 €
Sortie Verticalp		1 175,00 €
Vente brochure Dans l' Temps et Collecte Caisse de secours Compagnie des guides	164,00 €	103,00 €
Produits financiers	92,24 €	197,99 €
Total	2 832,24 €	5 382,99 €

Rapport financier (suite)



LES AMIS DES
HOUCHES
ASSOCIATION

DÉPENSES	EXERCICE 2023	EXERCICE 2024
Frais de banque	57,30 €	61,65 €
Photocopies	152,40 €	177,96 €
Frais d'envoi	437,54 €	719,45 €
Abonnement "Le Dauphiné"	100,90 €	119,88 €
Site internet	121,11 €	19,95 €
Impression flyers et affiches	845,40 €	422,40 €
Assurances	130,45 €	133,60 €
Conférence et pot AG	352,23 €	564,67 €
Apéritifs repas	420,00 €	560,00 €
Actions d'intérêt général	420,00 €	370,00 €
Sortie Verticalp		1 153,69 €
Remboursement cotisation trop payée		30,00 €
Bulletin municipal et Dans l' Temps	610,00 €	
Perte compte La Poste	1,80 €	
Total	3 649,13 €	4 333,25 €

Rapport financier (suite)

RÉSULTAT	- 816,89 €	1 049,74 €
BILAN		Actif
Crédit Lyonnais	1 528,13 €	2 379,88 €
Livret A LCL	6 791,94 €	6 989,93 €
Total	8 320,07 €	9 369,81 €
		Passif
Réserves	9 136,96 €	8 320,07 €
Résultat	- 816,89 €	1 049,74 €
Total	8 320,07 €	9 369,81 €



Rapport d'orientation

Suite à cette Assemblée générale le prochain CA planchera sur ses priorités et les initiatives à prendre
Nous souhaitons bien sûr poursuivre nos efforts pour un développement dynamique de l'Association
Notre attachement au caractère du village et à son environnement sera sans doute essentiel pour les orienter

Dans ce cadre, 3 enjeux majeurs nous interpellent depuis plusieurs années :

- L'identité de village familial – village passion n'est-elle pas menacée par son propre développement ?
- Y a-t-il toujours l'attention à l'architecture traditionnelle comme au maintien des derniers agriculteurs ?
- Le changement climatique et les risques qu'il génère ne va-t-il pas bousculer les priorités ?



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •

Rapport d'orientation (suite)

Nous voulons encourager la participation active de nos adhérents, de VOUS TOUS, dans notre vie associative

Nous reviendrons donc sur le petit questionnaire que nous vous avons adressé, essentiel dans ce sens

Nous voulons poursuivre nos efforts pour améliorer toujours la qualité de nos relations avec la Municipalité

Nous nous efforcerons de participer activement à la vie locale et d'exprimer nos avis, voire nos positions

L'approche des élections municipales en mars 2026 nous permettra d'aller à la rencontre des candidats

Sur la base de nos raisons d'être, nous solliciterons leurs avis, leurs engagements, et nous les communiquerons

Nous vous avons informé de la procédure d'inscription sur la liste électorale des Houches si vous le souhaitez

Guy JACQUEMET va vous proposer un argumentaire vous permettant d'envisager cette possibilité



Votes d'adoption des rapports présentés :

- Rapport moral et d'activité
- Rapport financier
- Rapport d'orientation



Vote d'adoption des montants des cotisations à l'Association

Proposition du maintien pour 2026 des cotisations actuelles :

- ➔ 25 € pour les cotisations individuelles
- ➔ 30 € pour les cotisations des couples

Encouragement à régler les cotisations via Hello Asso sur Internet

Intérêts : simplicité – gratuité – carte d'adhérent - gestion

Proposition de modification **des statuts de notre Association**

**(statuts actuels datant de sa création
en septembre 1966)**

PROJET DE STATUTS DE L'ASSOCIATION

Modifiés le 2025 (date de l'adoption par l'AG)



**LES AMIS DES
HOUCHES**
• ASSOCIATION •

PRÉAMBULE

En 1966 a été fondée l'Association LES AMIS DES HOUCHES régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et ses textes d'application.

Sa déclaration du 5 septembre 1966 à la sous-préfecture de Bonneville (Haute-Savoie) a été publiée au Journal Officiel du 13 septembre 1966.

Ses statuts d'origine sont modifiés en Assemblée Générale de l'Association le 2025.

ARTICLE 1 - DÉNOMINATION

L'association a pour nom « Association LES AMIS DES HOUCHES ».

ARTICLE 2 - OBJET

Cette Association a pour objet :

- De contribuer à la protection du caractère original du village des Houches, de son patrimoine, de son environnement, du cadre de vie et de la qualité de vie de ses résidents.
- De veiller au respect d'une urbanisation équilibrée et respectueuse de ses sites remarquables, de ses forêts et de ses paysages.
- De représenter collectivement les résidents des Houches, notamment vis-à-vis des autorités, administrations et associations locales.
- De développer la convivialité entre ses membres et la création de liens avec tous les résidents, qu'ils soient permanents ou secondaires, par l'organisation de manifestations et d'activités diverses.

A cet effet, l'Association emploiera tous les moyens dont elle dispose notamment pour :

- Encourager les collectivités locales à la conservation des sites et des forêts, à l'entretien et l'amélioration des routes, chemins, sentiers, à l'esthétique et la cohérence architecturale, et à la bonne tenue du territoire de la Commune.
- Mettre en commun avec ses membres des connaissances et des documentations en vue de proposer, notamment aux Élus locaux, toutes mesures susceptibles d'assurer le développement harmonieux et durable du village, tout en respectant le site et ses ressources naturelles.
- Proposer à ces Élus locaux l'organisation d'espaces de concertation et d'échanges thématiques avec l'Association, ouverts éventuellement à d'autres associations représentatives de la population ou à des organismes compétents.
- Mettre à disposition de ses membres des informations permettant de connaître les ressources, les services et les activités du village, et d'en bénéficier.

ARTICLE 3 – SIÈGE SOCIAL

Le siège de l'Association est fixé à l'adresse de son président en exercice dans la Commune des Houches (Haute-Savoie).

Il pourra être transféré à une adresse différente par une décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 4 - DURÉE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 – AGRÉMENTS ET AFFILIATIONS

L'Association est affiliée à la Fédération des Associations des Résidents de Stations de Montagne (FARSM) ainsi qu'à la Fédération des Associations pour la protection de l'Environnement et du cadre de vie des Stations de Montagne en Haute Savoie (FESM74) et se conforme aux statuts et aux règlements intérieurs de ces fédérations.

Elle peut par ailleurs collaborer, sur des sujets d'actualité, avec d'autres associations, unions ou regroupements, voire d'y adhérer sur décisions du Conseil d'Administration.

ARTICLE 6 – COMPOSITION ET ADHÉSION

L'Association se compose uniquement de membres actifs ou « adhérents ».

Elle est ouverte à tous les résidents de la Commune des Houches, à titre permanent, secondaire ou occasionnel, ainsi qu'à des associations en qualité de personne morale, ou à des personnes ayant un intérêt à agir.

Pour devenir adhérent de l'Association, il est nécessaire de :

- Renseigner un bulletin d'adhésion pour l'année en cours.
- Adhérer aux présents statuts.
- Respecter le caractère apolitique et laïc de l'Association.
- Payer une cotisation annuelle individuelle ou de couple.

Le Conseil d'Administration se réserve néanmoins le droit de refuser une adhésion.

La qualité de membre se perd :

- Par démission envoyée au président de l'Association.
- Par cessation de paiement de cotisation.
- Par radiation pour non-respect des statuts ou motif grave prononcée par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant préalablement été invité à s'expliquer.

ARTICLE 7 – RESSOURCES

Les ressources de l'Association sont constituées par :

- Les cotisations des membres, dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale.
- Les subventions éventuelles de l'État ou des Collectivités territoriales et locales.
- Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

Les dons de personnes physiques ou morales sont acceptés.

ARTICLE 8 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale annuelle se réunit au cours du troisième trimestre de chaque année et comprend tous les membres de l'Association à quelque titre qu'ils soient.



**LES AMIS DES
HOUCHES**
• ASSOCIATION •



**LES AMIS DES
HOUCHES**
• ASSOCIATION •

Quinze jours au minimum avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par les soins du président ou du secrétaire, par voie électronique ou postale, avec un ordre du jour figurant sur les convocations.

Le président, assisté des membres du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée Générale et expose les rapports sur la situation morale et l'activité de l'Association.

Le trésorier rend compte du rapport financier et soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes des exercices clos annuellement (compte de résultat, bilan et annexes).

L'Assemblée Générale fixe le montant des cotisations de l'année suivante.

Elle procède au renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration et à l'élection de nouveaux membres candidats.

Ne peuvent faire l'objet d'un vote que les points inscrits à l'ordre du jour, et les décisions sont prises à la majorité des voix des membres de l'Association présents ou représentés exprimées à main levée, sauf demande expresse de votes à bulletins secrets.

Chaque membre présent peut détenir au maximum 5 procurations. A défaut d'être nominatives, les procurations reçues seront réparties entre les membres du Conseil d'Administration.

Le quorum est atteint si au moins 20% du nombre des membres de l'Association sont présents ou représentés et les décisions des Assemblées Générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par un procès-verbal transmis à l'ensemble des membres de l'Association.

ARTICLE 9 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la majorité du Conseil d'Administration ou au minimum du quart des membres de l'Association, et pour un motif clairement exprimé, le président peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

La modification des statuts fait également l'objet d'une Assemblée Générale extraordinaire, qui pourra être organisée au préalable d'une Assemblée Générale annuelle, le même jour.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'Assemblée Générale annuelle ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 10 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

La gestion, l'animation, et le bon fonctionnement de l'Association sont assurés par un Conseil d'Administration comprenant au minimum 6 membres et au maximum 15 membres, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale. A l'issue de leurs mandats, les membres sont rééligibles.

En cas de vacances ou de démissions de membres du Conseil d'Administration, il est procédé à leur remplacement par la plus prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum une fois tous les quatre mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Des commissions thématiques ou organisationnelles peuvent être créées par le Conseil d'Administration qui désignera leurs responsables parmi les membres du Conseil d'Administration.

ARTICLE 11 – BUREAU

Le Conseil d'Administration élit chaque année parmi ses membres un Bureau composé de :

- Un président ou 2 coprésidents, et éventuellement un ou plusieurs vice-présidents.
- Un secrétaire et éventuellement un secrétaire adjoint.
- Un trésorier et éventuellement un trésorier adjoint.

Au cas où des Commissions seraient créées par le Conseil d'Administration, le responsable de chacune d'elles sera à ce titre membre du Bureau de l'Association.

ARTICLE 12 – INDEMNITES

Toutes les fonctions des membres de l'Association, y compris celles du Conseil d'Administration et du Bureau, sont gratuites et bénévoles.

Seuls les frais liés à la représentation ou au bon fonctionnement de l'Association, préalablement validés par le Conseil d'Administration, pourront faire l'objet de remboursements.

ARTICLE 13 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration, qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale.

ARTICLE 14 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 9, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif (ou à une association ayant des buts similaires) conformément aux décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'Association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

ARTICLE 15 et dernier – FORMALITÉS

L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le président ou ses représentants.

Le président ou le secrétaire, au nom du Conseil d'Administration, est chargé de toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi.



**LES AMIS DES
HOUCHES**
• ASSOCIATION •

Association LES AMIS DES HOUCHEs

PROJET DE STATUTS DE L'ASSOCIATION

Modifiés le 2025 *(date de l'adoption par l'AG)*

PRÉAMBULE

En 1966 a été fondée l'Association LES AMIS DES HOUCHEs régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et ses textes d'application.

Sa déclaration du 5 septembre 1966 à la sous-préfecture de Bonneville (Haute-Savoie) a été publiée au Journal Officiel du 13 septembre 1966.

Ses statuts d'origine sont modifiés en Assemblée Générale de l'Association le 2025.

ARTICLE 1 - DÉNOMINATION

L'association a pour nom « Association LES AMIS DES HOUCHEs ».



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •

ARTICLE 2 - OBJET

Cette Association a pour objet :

- De contribuer à la protection du caractère original du village des Houches, de son patrimoine, de son environnement, du cadre de vie et de la qualité de vie de ses résidents.
- De veiller au respect d'une urbanisation équilibrée et respectueuse de ses sites remarquables, de ses forêts et de ses paysages.
- De représenter collectivement les résidents des Houches, notamment vis-à-vis des autorités, administrations et associations locales.
- De développer la convivialité entre ses membres et la création de liens avec tous les résidents, qu'ils soient permanents ou secondaires, par l'organisation de manifestations et d'activités diverses.

A cet effet, l'Association emploiera tous les moyens dont elle dispose notamment pour :

- Encourager les collectivités locales à la conservation des sites et des forêts, à l'entretien et l'amélioration des routes, chemins, sentiers, à l'esthétique et la cohérence architecturale, et à la bonne tenue du territoire de la Commune.
- Mettre en commun avec ses membres des connaissances et des documentations en vue de proposer, notamment aux Élus locaux, toutes mesures susceptibles d'assurer le développement harmonieux et durable du village, tout en respectant le site et ses ressources naturelles.
- Proposer à ces Élus locaux l'organisation d'espaces de concertation et d'échanges thématiques avec l'Association, ouverts éventuellement à d'autres associations représentatives de la population ou à des organismes compétents.
- Mettre à disposition de ses membres des informations permettant de connaître les ressources, les services et les activités du village, et d'en bénéficier.



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •

ARTICLE 6 – COMPOSITION ET ADHÉSION

L'Association se compose uniquement de membres actifs ou « adhérents ».

Elle est ouverte à tous les résidents de la Commune des Houches, à titre permanent, secondaire ou occasionnel, ainsi qu'à des associations en qualité de personne morale, ou à des personnes ayant un intérêt à agir.



LES AMIS DES
HOUCHES
» ASSOCIATION «

Pour devenir adhérent de l'Association, il est nécessaire de :

- Renseigner un bulletin d'adhésion pour l'année en cours.
- Adhérer aux présents statuts.
- Respecter le caractère apolitique et laïc de l'Association.
- Payer une cotisation annuelle individuelle ou de couple.

Le Conseil d'Administration se réserve néanmoins le droit de refuser une adhésion.



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •

Vote d'adoption des statuts modifiés de l'Association

Renouvellement de notre Conseil d'Administration



Rappel des 13 membres élus actuellement :

Perrine ANDRÉ-SELIGNAN - Michel BAUJON – Stefaan DE WOLF

Guy JACQUEMET - Jean-René FONTAINE - Jacques LEVENQ

Élise MARTINI - Vincent MERCIER – Annie PARENTEAU

Christian PARMENTIER - Bernard PONTIER - Dominique SAMSON

Pierre VURPAS

Renouvellement du Conseil d'Administration



Renouvellement des mandats des 7 membres actuels élus en 2022 :

Perrine – Jacques – Élise – Annie – Bernard - Pierre - représentent leur candidature
Stefaan ne souhaite pas renouveler son mandat

Appel à de nouvelles candidatures pour un mandat de 3 ans :

Juliette VIALA présente sa candidature (absente excusée pour raisons professionnelles)

Emmanuel FRAISSE présente sa candidature (présent parmi nous)

Autres candidatures ?

Le nouveau Conseil d'Administration, sera en place à l'issue des élections lors de cette A.G.

Prochaine réunion le vendredi 22 AOÛT à 18 h à l'Espace Animation, en présentiel et en visio



LES AMIS DES
HOUCHES
» ASSOCIATION «

Infos locales :

- La modification du Plan Local d'Urbanisme à Chamonix
- Le maintien de la surtaxe de 60% de la THRS durant ce mandat
- L'évolution du budget des travaux de la salle OLCA

PLU de Chamonix-Mont-Blanc : Objectifs et Mesures Clés

- **Plan Local d'Urbanisme 2025**

PROJET DE PLAN LOCAL
D'URBANISME DE CHAMONIX
Un outil essentiel pour mieux
habiter notre vallée demain

Pourquoi réviser le PLU ?

- **Objectifs du PLU:**
 - **PLU 2005 obsolète**
 - **Répondre aux Pressions Touristiques et Immobilières (Crise du logement)**
 - **S'adapter au changement climatique**
 - **Maintenir l'accès au logement permanent (1000 logements permanents en 10 ans)**
 - **Diversifier l'économie (Artisanat, Menuiserie ..)**
 - **S'inscrire dans le nouveau cadre juridique (Grenelle, ALUR..)**
- **Calendrier:**
 - **Mars 2025 : Projet V1**
 - **Avril – Juillet 25: Consultation**
 - **Janvier 2026 : Approbation**

CHAMONIX

- 24000 Ha de zones naturelles
- 600 Ha urbanisés
- Population & Logements :

POPULATION	2009	2025	2035 fil de l'eau	2035 Volontariste
CCVCMB		13500		
Chamonix	9054	8437	8041	9319
LOGEMENTS				
Chamonix total	13527	14675	15585	15626
Principales	4297	4180	4108	4761
Secondaires	8937	10406 (71%)	11445	10776
Vacants	293	89	42	89

Mesures clés du PLU 2025

- **ZAN: ZÉRO ARTIFICIALISATION NET**
 - ZAN= 0 en 2050
 - Réduction de 50% de la consommation foncière en 2025-34 vs 2011-20 (limitation à 12,4 Ha).
- **LOGEMENT**
 - Dans les zones urbaines destinées à l'habitat, seules les résidences principales sont autorisées (Application de la loi Le Meur (2024)).
 - Objectif : 1 000 logements permanents en 10 ans.
 - Les résidences secondaires existantes sont maintenues, mais leur usage locatif de courte durée est encadré depuis mai 2025.
- **INFRASTRUCTURE HÉBERGEMENT / HOTELS**
 - Hôtels :Aucun nouveau projet d'hôtel, résidence ou grande infrastructure touristique autorisé
 - Possibilité de 20 % d'extension pour loger les saisonniers et actifs.

Observations & Questions

- **Un PLU Chamoniard Volontariste/ Radical...**
- **...Mais révision au niveau Communal ou Intercommunal ?**
- **...Absence de SCOT**
- **...Faible prise en compte des risques naturels, glaciaires et du changement climatique**
- **...Pas de modèle global et dynamique:**
 - **Activités hiver/été**
 - **<-> Volumétrie ?**
 - **<-> Équipements & Infrastructures**
 - **<-> Population saisonnier/permanents/secondaire**

...Et Les Houches ?

- Quelle Vision 2040 ?
 - Activités ?
 - Infrastructures & Volumétrie ?
 - Population : Permanents/Saisonniers/Secondaires ?
 - Résidences

- PLU 2035 ?

- Agrément des Amis des Houches
 - (Personne qualifiée – Urbanisme)

Membres en exercice :	23	L'an deux mille vingt-trois, le quinze septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal des Houches, convoqué le huit septembre 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine BOSSONNEY, Maire.
Membres présents :	14	
Membres représentés :	08	
Votants :	22	
Quorum :	13	Quorum atteint
Étaient présents		Madame Ghislaine BOSSONNEY, Maire - Mesdames et Messieurs, Catherine FAVRET, Myriam BOZON, Isabel LELIEVRE, Maires-Adjoints, Xavier CHANTELOT, Bertrand BROUTA, Cédric DESAILLOUD, Ludvine NIZZIA-CHOUPIN, Jennifer JONES, Yves PEROL, Catherine CHOUPIN, Carole WAGNER, Frédéric DE VIVIE, Vanessa MAYTRAUD
Absents excusés		Patrick VIALE (Procurator à Ghislaine BOSSONNEY), Philippe GAUBERT (Procurator à Cédric DESAILLOUD), André COMPAGNON (Procurator à Xavier CHANTELOT), Alexandre JACQUIER (Procurator à Catherine FAVRET) Bénédicte DE LACOSTE (Procurator à Ludvine NIZZIA-CHOUPIN), Christophe BOCHATAY (Procurator à Bertrand BROUTA), Mary FERRARO (Procurator à Vanessa MAYTRAUD), Stéphane LAGARDE (Procurator à Frédéric DE VIVIE)
Absents		Ameline DE SHUTTER
Secrétaire de séance		Frédéric DE VIVIE

23.122 Taxe d'habitation - Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (Annexes 2 et 3)

Madame Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Au regard de la très forte tension sur l'accès au logement pour la population, il est proposé au Conseil Municipal de porter la majoration de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale à 60%, afin d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché des biens non affectés à la résidence principale, ou à défaut, d'augmenter les recettes de la Ville pour financer le service public offert à la population.

Le décret étant d'application immédiate, les communes qui souhaitent majorer cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2024, doivent délibérer avant le 1er octobre 2023.

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **DECIDE** de majorer de 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.
- **CHARGE** Madame Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour :	Contre :	Abstention :
22	0	0

Ghislaine BOSSONNEY
Le Maire

Frédéric DE VIVIE
Le Secrétaire de séance

Pour copie conforme à l'original, Délibération exécutoire (en application de l'article 2 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) le : _____
Affichage en Mairie des Houches : Du _____ Au _____

RAPPEL DE LA DÉLIBÉRATION DU 15 SEPTEMBRE 2023 DU CONSEIL MUNICIPAL DES HOUCHES POUR L'ADOPTION DE LA SURTAXATION DE LA TAXE D'HABITATION

Au regard de la très forte tension sur l'accès au logement pour la population, il est proposé au Conseil Municipal de porter la majoration de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale à 60%, afin d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché des biens non affectés à la résidence principale, ou à défaut, d'augmenter les recettes de la Ville pour financer le service public offert à la population.

LES HOUCHES MAG

BULLETIN MUNICIPAL NOVEMBRE 2024



GRANDS PROJETS

Réhabilitation et extension de l'espace OLCA

Des étapes déjà franchies

Les travaux ont déjà bien avancé. En mai dernier, les travaux de dévoiement du réseau de gaz ont été effectués, suivis en juillet par des interventions de désamiantage et de curage.

Ces premières étapes étaient indispensables pour garantir la sécurité des futures phases du chantier. La phase de démolition du gros œuvre a commencé depuis novembre, pour une durée de deux mois. Les travaux d'extension débiteront ensuite au début de l'année 2025.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 8 510 068 € HT.

Une réhabilitation qui permettra à l'Espace OLCA de répondre aux exigences modernes en matière de programmation culturelle tout en étant intégré harmonieusement dans son environnement.

RAPPEL DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 ADOPTÉ
Espace OLCA : 11.407.000 € TTC, soit 9.505.800 € HT



LES AMIS DES
 HOUCHES
 • ASSOCIATION •

3.2 BP 2024 Budget Général : vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (APCP)

Le Conseil Municipal est invité à valider les autorisations de programme et crédits de paiements pluriannuelles pour certaines opérations d'investissements. Les APCP ont été présentés en Commission finances le mardi 30 janvier 2024.

Autorisation de Programme / Crédits Paiements (APCP) - Commune des Houches
MONTANTS TTC EN DEPENSES

Désignation de l'opération d'investissement	APCP	2021 (réalisé)	2022 (réalisé)	2023 (dont RAR)	2024	2025	2026
1/ Espace OLCA							
<i>Etudes</i>	1 800 000,00 €	24 033,61 €	15 252,30 €	777 660,50 €	500 000,00 €	483 053,59 €	
<i>Travaux</i>	9 607 000,00 €			- €	4 500 000,00 €	5 107 000,00 €	
TOTAL DEPENSES	11 407 000,00 €	24 033,61 €	15 252,30 €	777 660,50 €	5 000 000,00 €	5 590 053,59 €	
<i>Subventions</i>	4 125 000,00 €		- €		2 275 000,00 €	1 850 000,00 €	
<i>Emprunt</i>	3 500 000,00 €				3 500 000,00 €	- €	
Autofinancement / FCTVA	3 782 000,00 €	24 033,61 €	15 252,30 €		- €	3 742 714,09 €	
TOTAL RECETTES	11 407 000,00 €	24 033,61 €	15 252,30 €		5 775 000,00 €	5 592 714,09 €	

RAPPEL DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 ADOPTÉ

Espace OLCA : 12.892.000 € TTC, soit 10.743.300 € HT



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •

5.10 BP 2025 Budget Général : vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (APCP)

La commune porte plusieurs projets d'investissement pour lesquels des Autorisations de Programme (AP) ont été créées. A cette étape budgétaire, il est nécessaire de modifier et/ou actualiser les AP/CP au vu de l'avancement des projets.

Désignation de l'opération d'investissement	APCP	2021 (réalisé)	2022 (réalisé)	2023 (réalisé)	2024 (dont RAR)	2025	2026
1/ Espace OLCA							
<i>Etudes</i>	1 705 000,00 €	24 033,61 €	15 252,30 €	771 406,42 €	364 748,61 €		
<i>Travaux</i>	11 187 000,00 €			- €	5 072 566,06 €	3 172 011,00 €	3 420 703,16 €
TOTAL DEPENSES TTC	12 892 000,00 €	24 033,61 €	15 252,30 €	771 406,42 €	5 437 314,67 €	3 172 011,00 €	3 420 703,16 €
<i>Subventions</i>	4 645 200,00 €		- €		1 090 000,00 €	2 142 500,00 €	1 412 700,00 €
<i>Emprunt</i>	3 500 000,00 €				3 500 000,00 €	- €	
Autofinancement / FCTVA	4 746 800,00 €	24 033,61 €	15 252,30 €	771 406,42 €	847 314,67 €	1 029 511,00 €	2 008 003,16 €
TOTAL RECETTES	12 892 000,00 €	24 033,61 €	15 252,30 €	771 406,42 €	5 437 314,67 €	3 172 011,00 €	3 420 703,16 €

DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
DU PROJET DE RÉALISATION D'ÉCRANS
ACOUSTIQUES LE LONG DE LA RN 205
ET ENQUÊTE PARCELLAIRE



Enquête publique

du mardi 4 mars 2025 au vendredi 4 avril 2025 inclus

**● CONCLUSIONS ET AVIS RELATIFS À
LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

● j'émet un AVIS FAVORABLE à la demande de déclaration d'utilité publique du projet de réalisation d'écrans acoustiques le long de la RN 205 aux lieux-dits « Saint-Antoine » et le « Bourgeat »,

avec les recommandations suivantes :

- implanter un panneau publicitaire sur le haut-vent du bâtiment de la SCI IBC (avec accord de la Mairie des Houches et en conformité avec le Règlement Intercommunal de Publicité de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc),
- tenir une réunion d'information, à l'issue de la campagne de mesures acoustiques après réalisation des écrans, regroupant l'ensemble des riverains concernés et en présence de la commune des Houches, pour dresser le bilan du fonctionnement des écrans et localiser les habitations devant faire l'objet de travaux d'isolation acoustique,
- généraliser la mesure de limitation de vitesse qui s'applique déjà dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère,
- réaliser une étude acoustique sur le secteur Est de l'avenue des Alpes au niveau des habitations riveraines de la RN205 intégrant des projections de trafics à l'horizon 2040,
- poursuivre la recherche de mesures de réduction du bruit en prenant en considération la sollicitation de l'association Les Amis des Houches concernant des études complémentaires sur les secteurs urbanisés.

Pascale ROUXEL

Commissaire enquêteur

Le 4 mai 2025

Association Les Amis des Houches



L'Association LES AMIS DES HOUCHES (créée en 1966) a pour objet, dans ses statuts « *La protection du caractère du village des Houches, de son patrimoine, de son environnement, du cadre de vie et de la qualité de vie de ses résidents* ».

A ce titre, elle ne peut qu'être favorable à ce projet de protection acoustique des riverains du tronçon de la route blanche (RN 205) concerné, attendu depuis de nombreuses années, tout en indiquant ses remarques et ses demandes suivantes :

Nous connaissons en effet les nuisances sonores générées par cette route, mais aussi son impact très négatif sur la qualité de l'air et sur la santé de la population sur lequel ce projet n'apportera aucune amélioration.

Les solutions techniques pour réduire l'ensemble des nuisances existent pourtant et sont connues de tous, élus, techniciens et citoyens :

- La limitation de la vitesse de circulation sur cette route dans la Vallée de Chamonix,
- La réalisation d'un traitement phonique de la chaussée sur cette route,
- La réduction du trafic routier, en particulier du trafic de transit international.

Aucune de ces solutions aussi évidentes qu'essentiels n'étant envisagée, nous sommes très perplexes sur l'efficacité réelle des seuls écrans acoustiques prévus, au regard de leur hauteur limitée, de la largeur de la route, de la hauteur des bâtiments d'habitation souvent à 3 étages voire davantage.

De plus, la menace redondante du doublement du tunnel du Mont Blanc à laquelle nous sommes opposés, ne ferait qu'amplifier le risque que les dispositions envisagées, bien que nécessaires, soient très insuffisantes à court et à long terme.

Notre Association demande donc que la seule solution pour l'avenir, vraiment efficace pour cette route à forts enjeux sur l'économie, l'environnement, la santé et la qualité de vie des populations, à savoir sa couverture sur toute la longueur traversant les zones urbanisées, fasse enfin l'objet d'une volonté réelle de réalisation de la part de l'État et de l'ATMB, à commencer par des études sérieuses dans ce sens.

Pour le Conseil d'Administration de l'Association,

Son Président, Michel BAUJON.

Contribution à l'enquête d'utilité publique émise le 2 avril 2025.

Prochaines initiatives prévues

Jeudi 14 août :
Conférence-débat avec Luc MOREAU –
Glaciologue

Thème
« 2025 Année internationale de la préservation des glaciers »

Rendez-vous à 18h à l'Espace Animation des Houches

Une sortie randonnée le jeudi 21 août,
à confirmer, si vous êtes partants

Nous vous préciserons bien sûr ultérieurement
par e-mail les détails de l'organisation de cette sortie



LES AMIS DES HOUCHES PRÉSENTENT

LES AMIS DES HOUCHES
ASSOCIATION

VIVE LA GLACE !

**LE JEUDI 14 AOÛT
À 18H**

CONFÉRENCE -DÉBAT
ESPACE ANIMATION – LES HOUCHES



LUC MOREAU
GLACIOLOGUE, MASSIF DU MONT-BLANC
DR. GÉOGRAPHIE ALPINE, ASSOCIÉ LABORATOIRE EDYTEM CNRS
ACCOMPAGNATEUR EN MONTAGNE

2025
Année internationale
de la préservation
des glaciers

OUVERT À TOUS
-PARTICIPATION LIBRE-

cnrs edytem LES HOUCHES MONT-BLANC



Sophie Lavaud : 14 X 8000 m - Les secrets d'une expédition réussie !

L'ARVAC présente, mercredi 13 août à 18h à l'espace Michel Croz - EMC2 (place du Mont-Blanc) : **Sophie Lavaud : 14 X 8000 m - Les secrets d'une expédition réussie**, avec la présence de Dawa Sangay Sherpa, pour 45 minutes de conférence, suivie d'échange avec le public et dédicace du livre "Les quatorze 8,000 de Sophie Lavaud".

L'ARVAC propose à ses adhérents de partir à la découverte du pays d'Enhaut, dans les Préalpes vaudoises.

Nous visiterons avec un guide du patrimoine le charmant **village de Rougemont**, classé parmi les plus beaux de Suisse. Le village comprend une église romane du XI^e siècle, ainsi qu'un château du XVI^e siècle. Il est célèbre pour ses pittoresques maisons en bois ornées de frises sculptées.



Puis nous gagnerons le village de **Château-d'Œx**. La localité conserve quelques belles constructions en bois autour de la pittoresque colline du temple. Château-d'Œx est réputé pour le festival international de ballons organisé chaque année en janvier. Nous y déjeunerons au **restaurant-fromagerie « Le chalet »**. L'après-midi nous visiterons l'**Espace Ballon** consacré à l'histoire du ballon à air chaud.

Nous découvrirons ensuite les richesses du **musée du Pays d'Enhaut** et du centre national du découpage adjacent. Nous concluons notre excursion par la visite du **village de Rossinière**, dans un site pittoresque au-dessus du lac de Vernex.

Plus d'informations sur le site web de l'ARVAC : www.arvac.fr

Détails pratiques

Rendez-vous mercredi 20 août 2025 à 7h45 face au parking du Biollay à Chamonix, près du passage à niveau du Montenvers. Retour estimé vers 19h. Le tarif de 99 euros par personne comprend les frais de transport, les entrées de musées, les visites guidées du village de Rougemont et de l'espace Ballon, ainsi que le restaurant (hors boissons).

Formulaire d'inscription (dans la limite des places disponibles)

Nombre de personnes : _____ x 99 EUR/personne TOTAL = _____ EUR

Prénom : _____ NOM : _____

Prénom : _____ NOM : _____

Règlement par chèque à l'ordre de l'ARVAC, à envoyer avec la liste des personnes à inscrire, à Monsieur F. Cheveau, 13 rue Royer, 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX.

contact@arvac.fr



Les grandes avalanches en France ...et à Chamonix

Réunion publique à Chamonix le 7 août 2023 à 17 h 30

au Centre des Congrès Le Majestic (invitation gratuite)

Comment en être protégé et s'en protéger ?

ATTENTION :

Modification de date : MARDI 12 AOÛT à 17h30

LA ROUTE BLANCHE EST À NOUS

Dimanche 21 septembre, entre Les Houches et Chamonix



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •



LA ROUTE
BLANCHE
EST À
NOUS!

Dimanche
21 septembre
10h - 14h

Investissons la RN205
entre les Houches et Chamonix à vélo

Matinée sans voiture et sans camion
+ animations, ateliers, foodtrucks...
Infos : www.inspire74.com

inspire

A vous la parole

Échanges libres sur les thèmes de votre choix

- La vie de notre Association et sa communication,
- La vie du village et l'évolution de la Commune
- Autres ...



LES AMIS DES
HOUCHES
• ASSOCIATION •

ACCUEIL DE Mme LE MAIRE DES HOUCHES ET SON ADJOINT

- Madame Ghislaine BOSSONNEY
Maire des Houches, Vice-Présidente de la Communauté de Communes

- Monsieur Patrick VIALE
Premier Adjoint, en charge des Travaux, des bâtiments et de la voirie

- Monsieur André COMPAGNON
Adjoint en charge de l'urbanisme, du P.L.U., de la police et de la circulation

Sujets proposés à Mme le Maire et /ou ses Adjointes lors de leur intervention



Liste proposée au nom de l'Association

- 1 - Vision de la Municipalité des Houches à moyen terme (10 ans ou plus)
- 2 - Impact des restrictions des constructions de résidences à Chamonix sur Les Houches
- 3 - Multiplication des constructions résidentielles haut de gamme aux Houches
- 4 - Salle Olca : avancement du chantier et fonctionnement / gestion du futur ensemble
- 5 - Évolution des autres chantiers en cours (paravalanche, passerelle, etc)
- 6 - Infos sur l'avancement du projet de restauration de l'église
- 7 - Inquiétude sur la dégradation de la chapelle de la Griaz
- 8 - Projets à venir jusqu'à la fin du mandat en mars 2026
- 9 - Fiscalité locale, maintien de la surtaxe de 60% de la THRS et son utilisation
- 10 - Suites au rapport du Commissaire enquêteur sur la protection acoustique de la RN 205
- 11 - Avancement du projet d'approvisionnement en eau du haut de Coupeau / Bettey et de raccordement au réseau d'assainissement
- 12 - Préservation de ce qui reste de l'agriculture, du « capital nature »



**Clôture conviviale
de notre Assemblée Générale
autour d'un pot à l'extérieur**